

A.N.M.A
Association Nationale des Médecins Agréés
Commission Harmonisation des Pratiques

Docteur Bernadette SYSTCHENKO
Service de Médecine Statutaire
HÔTEL DIEU porte 26
1, place de l'Hôpital
69288 LYON cedex 02
☎ : 04 72 41 33 31
Fax : 04 72 41 39 25

Rapport moral

L'ANMA fédère actuellement cinq associations régionales :

- **AMAAL** : association des médecins agréés Alsace-Lorraine, présidée par le Dr Harold SONTAG
- **AMAN** : association des médecins agréés du Nord, présidée par le Dr Jean-Gilles DELESALLE
- **AMARAA** : association des médecins agréés Rhône-Alpes Auvergne, présidée par le Dr Pierre WOLF, qui comme son nom l'indique a récemment intégré l'Auvergne
- **AMARIF** : association des médecins agréés de la Région Ile-de-France, présidée par le Dr Jean-Luc BENKETIRA
- **AMASE** : association des médecins agréés du Sud-Est, présidée par le Dr Pierre MASSIANI.

L'adhésion à l'ANMA se fait donc en principe auprès d'une association régionale, qui adhère elle-même à l'ANMA. Cependant, en l'absence d'association régionale, une adhésion directe est possible auprès du trésorier, le Dr Gilbert GUIDICELLI.

Ce fonctionnement en fédération doit conduire à une modification des statuts. Le nom de l'association sera ainsi modifié pour devenir FNAMA : Fédération Nationale des Associations de Médecins Agréés. Cette modification devrait être enregistrée en préfecture dans les mois qui viennent.

Sur le plan du fonctionnement général, il est également prévu de fonder effectivement le conseil scientifique prévu par les statuts. Il aura pour rôle d'apporter un avis sur les travaux réalisés par les différentes commissions, il pourra également être impliqué dans la relecture de différents travaux, qu'ils s'agissent de publications, de la création d'une bourse thèse, etc....

Le travail de l'association se fait essentiellement en commissions :

1. La Commission Procédures, présidée par le Dr Jean-Luc BENKETIRA, a suspendu ses travaux durant cette année car, constituée essentiellement de parisiens, ceux-ci étaient très occupés par la préparation des journées nationales. Précédemment un important travail avait été fait sur les procédures concernant les arrêts maladie, lequel reste à finaliser, afin de mettre en forme les conclusions. Des propositions ont été faites pour un meilleur fonctionnement des comités médicaux (notamment en matière de convocations et d'information des agents). Des évolutions réglementaires ont également été proposées, notamment en ce qui concerne l'attribution de mi-temps thérapeutique après maladie ordinaire.

Il reste un travail important à faire au sujet des pathologies imputables au service, qui pourrait rejoindre les souhaits exprimés par la CNRACL avec notamment une réflexion sur les imprimés utilisés, sur la nécessaire harmonisation des trois fonctions publiques, sur les problèmes d'états antérieurs et de liens d'aggravation.

2. La Commission Harmonisation des Pratiques a travaillé cette année sur les pathologies du rachis cervical. La rédaction du document de synthèse est pratiquement terminée. Il a été décidé d'attendre les journées de la médecine du trafic prévues en décembre, pour d'éventuels compléments. Ce document sera ensuite soumis à un comité de relecture avant diffusion sous la forme d'une plaquette, qui pourrait être distribuée lors des prochaines journées nationales de la médecine agréée.

Commissions - informations et formations

La commission-formation était présidée par Pierre MASSIANI, la commission-information par Pierre MARTI, aidé par Pierre WOLF, une fusion de ces deux commissions, est proposée pour une meilleure efficacité.

① Sur le plan de l'information, le site internet (www.amara.asso.fr) ne cesse de se développer, sous l'impulsion de Pierre WOLF. Les informations transmises par les associations régionales y figurent. Ce site se veut également une base documentaire, tant du point de vue de la réglementation et de la jurisprudence, que sur le plan de cas cliniques qui peuvent servir de référence.

L'association a par ailleurs été sollicitée pour participer à la création d'une revue médico-légale, sous l'égide des éditions Springer. Cette revue réunirait les problématiques de l'expertise judiciaire de droit commun, de la médecine d'assurances, et de la médecine agréée. Elle paraîtrait au rythme de quatre numéros par an. Le comité éditorial serait présidé par le Docteur MARTI, et comprendrait des membres de l'association. Les membres participeraient également au comité de relecture. L'abonnement serait proposé systématiquement par les associations régionales lors de l'appel de cotisation. Ce support d'informations peut être utile pour diffuser des travaux réalisés et faire connaître la médecine agréée. Par ailleurs, les éditions Springer proposent d'éditer à prix coûtant les actes des journées nationales.

② En ce qui concerne la formation :

Une réflexion sur la formation initiale (sous la forme des diplômes universitaires) a été menée par l'association, en concertation avec des représentants du Ministère de la Fonction publique. Un canevas-type a été proposé, afin d'harmoniser les programmes, et de permettre au ministère, qui prépare un arrêté d'application du décret du 18/01/2005, d'envisager sur cette base de référence une reconnaissance des diplômes universitaires, non seulement parisiens, mais également provinciaux.

A noter qu'il existe un diplôme universitaire à Paris, à Marseille, à Toulouse, et à Lyon ainsi qu'un projet en cours à Strasbourg. Une réflexion sur la mise en place d'un DIU est actuellement en cours.

Sur le plan de la formation continue, des actions sont régulièrement menées en région, et sont à faire connaître. Les journées nationales sont également un support de formation.

③ L'association souhaite également s'investir dans l'évaluation des pratiques professionnelles, obligatoires pour tous les médecins selon le décret du 14/04/2005, pris en application de la loi du 13/08/2004. La reconnaissance en tant qu'organisme agréé paraît actuellement un peu trop lourde pour les moyens dont dispose l'ANMA. En revanche notre association pourrait être promoteur pour élaborer des référentiels et des grilles d'évaluation, en adhérant à un organisme agréé (par exemple l'UNAFORMEC).

En conclusion de ce rapport, je remercie tous ceux qui s'investissent dans l'association, et j'incite tous ceux qui le souhaiteraient à nous rejoindre pour prendre une part active au sein des diverses commissions. Un des objectifs prioritaires de l'association est de promouvoir la formation des médecins agréés, afin d'améliorer la qualité du service rendu, aussi bien pour les expertises, que pour le fonctionnement des commissions statutaires.

Les médecins agréés, qui sont un pivot du système de santé des fonctionnaires, peuvent également faire remonter leurs observations sur ce système de santé, et leurs propositions pour son amélioration, sachant que Monsieur GABETTE, représentant le ministère de la Fonction publique, s'est montré ouvert à un dialogue avec notre discipline.

Pour finir, rendez-vous est donné pour les prochaines journées nationales de médecine agréée, dont le lieu sera très prochainement précisé.